



Le 30 septembre 2019, à Combaillaux

Lettre à l'attention de nos voisins, nos salariés : Les pesticides, vous et la santé !

Quelle est la bonne distance entre une vigne et une habitation ? Quelle bande tampon doit être prévue pour garantir aux riverains et aux cours d'eaux qu'ils ne seront pas les victimes des pesticides ? C'est une question qui nécessite bien plus qu'une réponse simpliste car les « bonnes solutions » envisagées peuvent être trompeuses.

Risque = danger x exposition

Nous abordons la question avec un regard technique et scientifique. Tout pesticide, qu'il soit naturel et bio ou de synthèse, pour un usage professionnel ou grand public, fait l'objet d'une évaluation par des agences sanitaires gouvernementales. Tous les modes de culture ont recours aux pesticides : agriculture biologique, conventionnelle ou raisonnée.

Le risque est la résultante d'un danger et d'une exposition. Les **dangers** de tous les produits sont évalués et notés selon les mêmes critères. On peut donc aisément comparer des produits de protection des plantes (pesticides) avec des produits d'usage courant domestiques. Dans les dossiers d'homologation, **l'exposition** est également prise en compte, pour les applicateurs, les riverains ainsi que les promeneurs. De fait, le risque est évalué dans sa globalité.

L'agriculture, la France et l'alimentation

Un regard doit être porté sur l'histoire. A la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, les agriculteurs se sont vus confier la mission de nourrir la population. L'Europe naissante accompagna cette démarche. La nécessaire augmentation de productivité afin d'éviter les famines fut accompagnée par le développement de l'agro-chimie par des sociétés du monde pharmaceutique, les principes actifs soignant les Hommes, les animaux et les plantes ayant beaucoup de similitudes.

Ces premiers pesticides développés présentaient certes une efficacité sur des maladies et ravageurs, mais aussi un niveau de danger particulièrement élevé pour l'Homme et l'environnement. Ils ne sont plus autorisés depuis bien longtemps.

La prise de conscience de la nécessaire protection des utilisateurs et de l'environnement date des années 80. Depuis, la filière et le législateur - qu'ils soient français ou européens - n'ont cessé d'améliorer le profil des produits phytosanitaires. De nombreux pesticides ont déjà été éliminés, notamment tous ceux présentant un danger avéré. Les réglementations se durcissent, les règles pour l'homologation sont de plus en plus

exigeantes. Tous les 10 ans, les produits doivent repasser par le filtre de l'homologation, et pour cela respecter les nouveaux critères en actualisant les connaissances et les données.

N'oublions pas que les acteurs de l'agriculture - qui sont les premiers concernés par l'exposition aux pesticides - sont sensibilisés aux dangers potentiels et formés pour leur utilisation (agrément professionnel nécessaire). De plus, les produits de protection des plantes sont onéreux et ne sont évidemment utilisés qu'à bon escient.

Comment choisir un pesticide ?

Pour choisir un pesticide, un viticulteur intègre plusieurs données connues, et prioritairement le risque :

1. Danger pour l'Homme du pesticide (classement toxicologique) :

- Classement CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la reproduction) :
 - Les substances dont le classement CMR est avéré ont déjà été éliminées. Il s'agit des CMR1.
 - Pour certaines substances le caractère CMR n'a pas été scientifiquement prouvé, mais un doute subsiste. Elles sont par précaution classées CMR2. A titre de comparaison, l'essence sans plomb, accessible à tous et sans aucune protection particulière est classée CMR1. Son niveau de dangerosité est le même que celui des pesticides les plus dangereux qui ont été retirés du marché.
- Autres critères de classement :
 - Irritant par contact cutané et inhalation,
 - Irritation sévère des yeux...Ces risques sont comparables à ceux que l'on trouve dans des produits domestiques d'usage courant
- Produits non classés : ce sont ceux qui vont être utilisés prioritairement

2. Danger pour l'environnement du pesticide :

- Toxicité éventuelle pour les organismes aquatiques,
- Toxicité éventuelle pour la faune (insectes notamment, dont les abeilles),

3. Puis les contraintes réglementaires d'utilisation du pesticide qui en découlent :

- ZNT : La Zone de Non Traitement correspond à la distance que doit respecter le viticulteur entre sa vigne et les points d'eau (cours d'eaux, mares...)
- DRE : Le Délai de Réentrée correspond au temps à attendre pour pouvoir rentrer à pied ou en tracteur dans une parcelle de vigne après traitement.

Avant de recourir à l'utilisation de pesticides ou pour en diminuer l'usage, les mesures prophylactiques sont utilisées. Le viticulteur sélectionne ses pesticides selon le mode de culture et parfois le cahier des charges qu'il a choisi de suivre : conventionnel, raisonnée, bio...

Un pesticide bio est-il la garantie d'une innocuité pour l'homme ou l'environnement ?

Non, un pesticide bio n'est pas sélectionné pour son absence d'impact pour l'Homme ou l'environnement mais sur sa molécule ou son principe actif dont on peut trouver sa présence dans la nature. Il est ensuite produit par l'industrie. « Bio » ne signifie pas « bon

pour la santé ». D'ailleurs, un vin ou de la vodka peuvent être bio et contiennent pourtant un cancérigène puissant avéré : l'alcool. Voici quelques exemples de pesticides bio très répandus :

- **Le soufre** permet la lutte contre l'oïdium, il est présent dans la nature dans des mines et des volcans. Cependant, la grande majorité du soufre utilisé provient du raffinage du pétrole. Du pétrole brut, de schiste, ou bitumineux, on extrait le soufre. D'une industrie identifiée parfois comme très polluante on extrait un pesticide Bio. Ce produit issu de la pétrochimie est classé irritant pour l'Homme. Selon sa formulation, le délai d'entrée dans la vigne après un traitement va de 6 à 48 Heures.
- **La confusion sexuelle** qui bénéficie aussi du label bio reproduit un phénomène naturel. 500 capsules plastiques par Ha d'une phéromone, de l'Acetate Dodecadienyl, reproduisent une odeur d'insecte femelle dans la vigne, le male n'arrive plus à retrouver de femelles, il n'y a pas d'accouplement donc pas de vers qui pourrait percer les raisins. Ce pesticide possède un classement H315 (provoque une irritation cutanée) et H411 (toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme).
- **Le cuivre** est largement utilisé en viticulture pour lutter contre le mildiou. Dangereux pour l'Homme comme pour l'environnement selon sa formulation, ce pesticide bio a une Zone de Non Traitement de 5 à 50 mètres et un délai de rentrée de 6 à 48 Heures. Le cuivre est interdit aux Pays-Bas et au Danemark en agriculture. Il s'agit d'un métal lourd, à large spectre fongicide et bactéricide. Il n'est pas biodégradable et s'accumule dans les sols.
- **L'huile essentielle d'orange douce** utilisée contre l'oïdium est un pesticide classé nocif pour l'Homme et toxique pour les milieux aquatiques, il est frappé d'un délai de rentrée de 24 heures après son application.

De par la nature des pesticides utilisés en agriculture biologique, la protection d'une culture par ce mode de production nécessite un nombre de traitements plus important.

Existe-t-il des pesticides de synthèse inoffensifs ?

Oui, les avancées de la recherche scientifique permettent l'élaboration de nouvelles substances actives très spécifiques, agissant sur un mécanisme particulier de fonctionnement d'une maladie ou d'un ravageur. Ainsi, l'Homme et l'environnement ne sont pas impactés. A ce jour, bien qu'en développement, ces outils techniques ne permettent pas encore à eux seuls d'assurer la protection complète d'une culture.

Cependant, pour un produit dont on a prouvé sa dangerosité, elle est clairement affichée. Pour les autres, des doutes peuvent perdurer. L'effet cocktail (association de plusieurs produits) est peu connu, mais, dans le doute, des principes de précaution sont en place et certains mélanges sont interdits. Les effets perturbateurs endocrinien étaient jusqu'à peu mal évalués, mais les connaissances et la réglementation évoluent. Chaque année, le classement toxicologique, les ZNT, les DRE peuvent se durcir, et cela concerne tous les pesticides lors de leur homologation ou re-homologation. Ainsi, l'insecticide bio Roténone a été retiré du marché après de nombreuses années d'utilisation car suspecté d'augmenter le risque d'avoir la maladie de Parkinson.

Quelle est la solution pour se protéger ? Une bande tampon de 5 mètres, 10 mètres, 150 mètres ?

Aucune bande tampon ne garantit à un voisin ou à un cours d'eau de ne pas être exposé dans des conditions particulières. Cependant, ces conditions d'expositions ont été étudiées dans le cadre de l'homologation.

La solution n'est pas de remplacer une molécule de synthèse dangereuse par une molécule ayant une origine naturelle dangereuse. Le vrai bio est celui qui ira chercher dans la nature des solutions et pas des molécules. Nous avons planté une vigne en agro-foresterie et créé un jardin potager en permaculture pour le personnel. La solution réside dans ces mécanismes que la nature a mis en place pour se régénérer et se défendre. Au domaine, tous les 10 jours, un ingénieur indépendant parcourt la totalité de notre vignoble et nous fait part de ses observations et ses conseils. Nous avons exclu les pesticides CMR. Nous utilisons un appareil de traitement confiné qui a réduit fortement la dérive et les quantités de pesticides de 30% et choisissons le pesticide le moins impactant et qui nécessitera le moins de litre de gasoil pour nos tracteurs afin de moins impacter le climat. C'est notre compromis de travailler en lutte raisonnée, nous avons le sentiment d'avoir l'impact global environnemental le plus bas possible, d'exposer nos voisins, nos salariés et nos familles le moins possible. Nous n'hésitons pas à aller piocher le meilleur, à la fois dans les pratiques ancestrales et dans les développements techniques récents.

Pour conclure

L'agriculture durable sans aucun pesticide est à son balbutiement. Pourra-t-elle exister un jour ? Nous allons planter des vignes naturellement résistantes aux maladies comme le mildiou et l'oïdium, nous devrions diminuer drastiquement les traitements. Quel que soit le mode de culture, bio, conventionnel ou raisonné, il faut laisser du temps et la chance à l'agriculture de nourrir et façonner nos paysages en acceptant des compromis le temps que les « vrais bonnes solutions » soient accessibles. La première des actions est celle que nous mettons déjà en œuvre : aller chercher le meilleur tant pour la santé que pour l'environnement, dans les méthodes et outils disponibles, qu'ils soient d'origine naturelle ou non. Profitons en effet des avancées techniques qui sont signes de progrès en la matière. Bon pour la santé n'est pas forcément bon pour l'environnement et inversement : il s'agit donc de mesurer et limiter au maximum l'impact sur ces deux leviers.

Le principal danger est la méconnaissance, être exposé à son insu est insupportable, si la vraie agriculture bio ouvre de réelles perspectives, les cahiers des charges actuels que personne ne lit sont loin de répondre aux attentes de santé des populations riveraines. Il faut appréhender les pesticides bio d'origine naturelle de la même façon que des pesticides de synthèse.

Alors, comment savoir à quoi on est exposé ? Il faut commencer par discuter avec ses voisins agriculteurs. C'est ensemble que nous trouverons des solutions et que nous rétablirons une confiance partagée.

Bruno Le Breton

A propos de BLB Vignobles

Entreprise viticole implantée près de Montpellier, BLB Vignobles est dirigée par Bruno Le Breton, propriétaire œnologue et Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole pour son engagement en agro-écologie. Maison 100% familiale, nous perpétons de fortes valeurs identitaires : exigence, respect, responsabilité, plaisir et partage. Ces mêmes valeurs que l'entreprise partage avec l'ensemble de ses parties prenantes représentent les fondements de sa politique de développement durable. Première exploitation héraultaise certifiée Haute Valeur Environnementale depuis 2013, c'est également la première exploitation familiale évaluée Engagé RSE selon le modèle ISO 26 000 en Responsabilité Sociétale des Entreprises.



Contact

Morgane Le Breton - Responsable Communication

m.lebreton@blb-vignobles.com

04 67 67 04 04

Domaine de la Jasse, 34980 Combaillaux